



## DECISION N° 179 /AER/DG/DAAF/SDAA/SM/2025

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°006/AONO/AER/CIPM/2025 DU 23 MAI 2025, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX DE CERTAINES CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES DANS CERTAINES REGIONS DU NORD, DE L'EST, DU CENTRE, DU SUD, ET DU LITTORAL

**FINANCEMENT: BUDGET AER - EXERCICE 2025.**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'A.E. R, MAITRE D'OUVRAGE,**

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12/07/2017, portant statut général des établissements publics ;

Vu la Loi N°2018/012 du 11/07/2018 portant régime financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques ;

Vu La loi n° 2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2025 ;

Vu le Décret N° 67/DF/211 du 08/05/1967 portant réaménagement de la législation financière du Cameroun ;

Vu le Décret N°077/41 du 03/02/1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;

Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint ;

Vu le Décret N°2018/366 du 20/06/2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N°2022/110 du 04/03/2022, portant réorganisation et fonctionnement de l'A.E. R ;

Vu l'Arrêté N° 005/MINFI du 19/09/2018, portant nomination du Contrôleur Financier au Ministère des Finances ;

Vu la Décision N°00000006/MINEFI du 09/03/2021, portant nomination de responsable dans les services déconcentrés du Ministère des Finances (Agents Comptables) ;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres N°003/AONO/AER/CIPM/2025 du 16 mai 2025 pour l'entretien des centrales solaires photovoltaïques ainsi que leurs réseaux associés dans 257 localités dans neuf (09) Régions

Vu la proposition attribution et le PV N°18 de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 14/07/2025 :

### DECIDE :

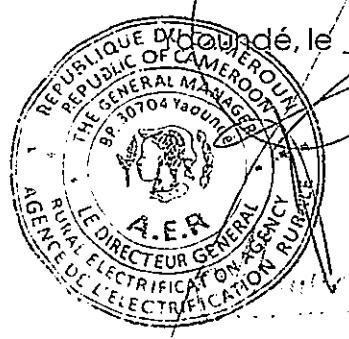
**Article 1:** L'entreprise SOCAMES SARL B.P : Yaoundé Tél: ..... est attributaire du marché relatif à l'Appel d'Offres National Ouvert N°006/AONO/AER/CIPM/2025 du 23 MAI 2025, pour l'exécution des travaux de réhabilitation des réseaux de certaines centrales solaires photovoltaïques dans certaines localités des Régions du Nord, de l'Est, du Centre, du Sud, et du Littoral, pour un montant (ITC en FCFA) et le délai d'exécution est le suivant :

ENTREPRISE ATTRIBUTIAIRE	LOT	LOCALITES	DELAIS	MONTANT HT (FCFA)	MONTANT ITC (FCFA)
SOCAMES SARL	N° 1	- Beka - Gari Gombo - Ngoro - Mintom - Njock mounbe	5 mois	83 813 250	99 947 301

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée dans le Journal des Marchés Publics ou toute autre publication habilitée.

**Ampliations :**

- MINMAP
- ARMP
- CIPM-AER.



05 AOUT 2025

11/07/2025/00000006